



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} septembre 2020

(Convocation du 28/08 2020)

Présents : MM. Mmes : **AUGIER** François, **BAS** Christelle, **CAVASIN** Margaret, **CLAVEL-GRABIT** Christophe, **DAVID** Jean-Noël, **DENISSE** Bruno, **GAUDRAY** Catherine, **GUERAUD-PINET** Pauline, **GUILLAUD** Éric, **GUILLOT-JEROME** Stéphane, **PETIT** Elodie, **RABATEL** Mickael, **SERAPHIN** Karine, **TERRAY** Alexandra, **VALDIVIA** Géraldine

Secrétaire de séance : M. **DENISSE** Bruno

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à aux délibérations : 15

Date de la convocation : 28 août 2020

Séance ouverte à 20h00

ADMINISTRATION GENERALE

○ **Méthaniseur**

Mme le maire informe le Conseil Municipal que les réunions de travail se poursuivent. Lors de la dernière réunion il a été arrêté l'emplacement du méthaniseur (emplacement initial). Il a été décidé qu'un protocole serait établi entre la mairie et les porteurs du projet concernant l'arrêté d'un plan de circulation, les conditions de prise en charge de l'entretien des chemins ruraux empruntés. Une réunion annuelle aura lieu afin de réajuster différents éléments suivant l'activité réelle.

Les comptes rendus de ces réunions sont disponibles sur le site : <https://gazvertdelabourbre.renouvelables.info/actualites/>

○ **PYLONE ANTENNE FREE (délibération n°2020-023)**

Madame le Maire, informe le conseil qu'une demande préalable de travaux référencée sous le numéro DP 038 246 20 10022 a été déposée le 03/08/2020 par la société Free Mobile pour la réalisation d'une antenne téléphonique au lieudit « les Mottes ».

Il est rappelé qu'un projet d'antenne téléphonique appartenant au groupe Orange a déjà été validé le 30 janvier 2020, les travaux sont en cours.

La réalisation d'une nouvelle antenne entrainera des travaux d'adduction de réseaux sur les voiries et nuira à la qualité du paysage.

De plus un collectif de citoyen représentatif sur la commune a rappelé son opposition forte à ce projet

Aussi il est proposé au conseil Municipal, de s'opposer à cette déclaration préalable de travaux portée par la société free Mobile.

Toutefois et suite à la volonté de la commune d'éviter la prolifération des antennes relais sur son territoire et d'informer publiquement sa population, il est demandé aux opérateurs téléphoniques de se coordonner afin de placer leurs dispositifs téléphoniques sur un seul et même support.

Après délibération, le conseil municipal

- **S'OPPOSE** à la déclaration préalable de travaux de la société Free Mobile pour la réalisation d'une antenne téléphonique au lieu-dit « les Mottes »
- **DEMANDE** à la société Free Mobile et à l'ensemble des opérateurs téléphoniques de se coordonner afin de placer leurs dispositifs téléphoniques sur un seul et même support
- **DONNE** tout pouvoir à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **TRAVAUX VOIRIE 2020 – demande de subvention auprès du conseil départemental (Délibération n°2020-024)**

Madame le Maire expose au conseil municipal les devis des sociétés Eiffage et GUILLAUD père et fils pour les travaux sur la voirie communale.

Le devis pour le point à temps automatique s'élève à 9 250.00 € HT.

Le devis pour les reprises de voirie pour le chemin de Puy Caillot est d'un montant de 13495.35 € HT

Estimation de l'ensemble des travaux : 22 745,32 € HT

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal :

- ⇒ **DONNE** son accord pour ces travaux
- ⇒ **CHARGE** Madame le Maire de solliciter auprès du Conseil départemental une subvention pour travaux de voirie.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le maire clôt la séance à 22h30

Signatures

Christelle BAS

Bruno DENISSE

Karine SERAPHIN

François AUGIER

Géraldine VALDIVIA

Eric GUILLAUD

Margaret CAVASIN

Christophe CLAVEL-
GRABIT

Pauline GUERAUD-PINET

Catherine GAUDRAY

Jean-Noël DAVID

Elodie PETIT

Mickaël RABATEL

Alexandra TERRAY

Stéphane GUILLOT-
JEROME